

l'Alberta a demandé des fonds et qu'on les lui a refusés, et c'est à la suite de cela qu'elle se trouve dans la situation actuelle. Le ministre prétend que non, mais ce n'est pas ce que démontrent les pièces consignées au rapport.

J'aurai juste un mot à ajouter. On pourrait en dire autant de plusieurs de ces crédits. Tous ceux d'entre nous qui ont conscience de leur responsabilité en ce qui concerne le vote des fonds publics—et je suppose que nous sommes tous dans ce cas—ont à choisir entre deux solutions. D'une part, nous pourrions consacrer beaucoup de temps à nous enquerir des faits et des circonstances qui motivent les dépenses sur lesquelles sont basées les prévisions de l'année suivante, ce qui obligerait les ministres à rester ici peut-être une semaine encore, alors que de lourdes responsabilités leur incombent ailleurs, qu'ils ont à expédier un courrier considérable, et le reste.

Nous avons donc décidé de dire qu'en acceptant, comme nous le faisons ce soir, ces crédits, sans vouloir en discuter trop longuement les détails, nous ne voulons nullement qu'on nous reproche plus tard de les avoir acceptés sans plus ample discussion ou examen. Nous sommes obligés de sauvegarder nos droits à cet égard en déclarant que le fait de permettre l'adoption de ces crédits sans plus ample discussion, bien que beaucoup d'entre eux mériteraient d'être discutés, ne veut pas dire que nous approuvons les principes dont ils s'inspirent. Nous nous réservons le droit de discuter une autre année, les principes en question. Je me dois de dire cela en justice pour ceux qui se sont efforcés de hâter les travaux de la Chambre parce qu'ils croyaient que, à la fin du compte, il valait mieux dans l'intérêt du Canada étant donné le contrôle que prévoit la constitution par l'intermédiaire de l'Auditeur général ou autrement, de ne pas retenir les Chambres plus longtemps dans le but de discuter en détail ce qui, après tout, ferait l'objet d'une loi de finance.

M. BLACKMORE: Serait-ce irrégulier de demander que ce crédit soit réservé jusqu'à demain? J'aurai quelques observations à faire, qui méritent, je crois, d'être entendues par mes honorables collègues. Peut-être prendront-elles plus de vingt minutes; aussi, je serais heureux si l'on voulait bien réserver le crédit; autrement, je les ferai dès maintenant.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député aura une ou deux autres occasions de formuler ses observations s'il le désire: d'abord, sur la deuxième lecture du bill des subsides et ensuite lorsque l'on discutera le bill en comité.

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. DUNNING: Je serai heureux d'accommoder les honorables membres comme ils le veulent. Il va de soi que je tiens à répliquer au chef de l'opposition, ainsi qu'il doit le comprendre, tout en sachant gré, dans l'effort que nous faisons pour accélérer les délibérations, au chef de l'opposition et au chef du groupe du crédit social, de la collaboration qu'ils nous accordent. Si ces honorables représentants tiennent à discuter maintenant la question, je suis prêt. Par ailleurs, s'ils ont la faculté de le faire, sous la présidence de l'Orateur, lors de la deuxième lecture du bill des subsides, qui aura lieu demain, je suppose, ce serait un arrangement satisfaisant.

Le très hon. M. BENNETT: Le bill sera aussi étudié en comité.

L'hon. M. DUNNING: Nous en ferons l'étude en comité, et ce crédit figurera sur la liste. Il sera tout à fait régulier de le discuter alors.

M. PELLETIER: Pourvu qu'il soit entendu que nous aurons la faculté de le discuter demain.

L'hon. M. DUNNING: Fort bien.
(Le crédit est adopté.)

Octroi à la Société canadienne de la Croix-rouge—Crédit supplémentaire, \$1,900.

Le très hon. M. BENNETT: Je voudrais dire quelques mots pour indiquer à quel point les gens des provinces de l'Ouest reconnaissent les services rendus par cette société. Le crédit serait justifié, si le montant était beaucoup plus considérable, étant donné la nature des services rendus par la Croix-Rouge. Somme toute, cela représente les obligations que lui assigne le traité de paix, qui la désigne comme l'intermédiaire par lequel les services prévus par le document seront exécutés.

L'hon. M. DUNNING: Nous ne devons pas laisser voter le crédit sans signaler au comité l'œuvre très grande, très utile et très humanitaire accomplie par la Croix-Rouge canadienne, cette année, dans la zone de sécheresse de l'Ouest canadien. La Croix-Rouge s'est chargée volontairement et avec empressement d'une partie très difficile de l'œuvre d'assistance, une partie que les organismes d'Etat n'auraient pas pu exécuter de façon satisfaisante, et certes avec autant de compétence et à aussi bon marché. On a recueilli \$370,000 en nature ou en argent, et distribution en a été faite par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, sous forme de vêtements et d'autres articles essentiels, chose qui n'était pas facilement réalisable sous le régime des mesures de secours ordinaires.

Ces \$1,900 portent l'allocation de la Croix-Rouge à \$10,000, le montant alloué depuis